



## Section syndicale CFTC du groupe Inetum

### Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe  
DS Ile de France  
DS Ile de France  
DS Ile de France  
DSC Adjoint / DS Rhône-Alpes  
DS Rhône-Alpes  
DS Nord  
RSS Méditerranée  
DS Grand Ouest  
DS Inetum Software

### Local CFTC St Ouen ☎ 01 41 06 55 13

Michel LE GOUVELLO	(06 02 19 01 32)	<a href="mailto:michel.legouvello@gmail.com">michel.legouvello@gmail.com</a>
Naima BELDJELTI	(01 55 24 24 93)	<a href="mailto:naima.beldjelti@inetum.com">naima.beldjelti@inetum.com</a>
Didier JEANNOT	(06 20 32 49 52)	<a href="mailto:didier.jeannot274@orange.fr">didier.jeannot274@orange.fr</a>
Edward PUJAR	(06 51 00 55 69)	<a href="mailto:epujar@club-internet.fr">epujar@club-internet.fr</a>
Pascale DEKESSE	(06 04 50 86 19)	<a href="mailto:dekessp@yahoo.com">dekessp@yahoo.com</a>
Christophe CAILLE	(06 80 10 21 10)	<a href="mailto:christophe.caille@inetum.com">christophe.caille@inetum.com</a>
Denis FRANCOIS	(06 61 79 59 16)	<a href="mailto:denis.francois@inetum.com">denis.francois@inetum.com</a>
Caroline SABATIER	(06 15 33 73 23)	<a href="mailto:caroline.sabatier@inetum.com">caroline.sabatier@inetum.com</a>
Nicolas GUILLON	(06 62 08 80 41)	<a href="mailto:nicolas.quillon@inetum.com">nicolas.quillon@inetum.com</a>
Adrian JACKSON	(05 59 69 96 96)	<a href="mailto:adrian.jackson@laposte.net">adrian.jackson@laposte.net</a>

Site :

<http://cftc-inetum.fr>

**LA CFTC vous souhaite un bon été !!!**

**Juillet 2023**

### Au sommaire :

- Managers Robots ! (p. 1)
- Revalorisation coefficients (p.1)
- Refus de mission ! (p. 1)
- La CFTC se déplace ! (p. 1)
- Paritaires Inetum ! (p. 2)
- Paiement prévoyance (p. 2)
- RPS chez Inetum ! (p. 3)
- Déménagement O'Saône (p. 3)
- Et sur les autres sites ? (p. 3)
- Rejoignez la CFTC ... (p. 4)
- Equipe CFTC (p. 5)
- Prime de vacances (p. 6)



## Sommes-nous managés par des robots ?

Tous les jours un robot (automate) contrôle l'avancée de notre saisie dans Chronotime. La plupart d'entre nous reçoivent **ce mail** : « *Bonjour ..., Merci de finaliser votre saisie Chronotime ou VigiCRA pour le mois en cours. A ce jour vous avez saisi « x » jours sur « y » jours prévus.* ». Vous pouvez recevoir ce mail le vendredi puis le samedi et enfin le dimanche. Que devez-vous faire devant cette action répétitive proche du harcèlement ? Le lundi, à 3h44 encore ce mail, décidément ce robot n'a aucun respect pour votre vie privée ! Force est de constater que, même si toutes les journées sont saisies et sans la validation du manager, ce mail continue à être envoyé !

Que cela soit le week-end ou en dehors des horaires, il n'a pas encore intégré le droit à la déconnexion !

Ce robot manager doit être apprécié par Inetum car bientôt il aura une « promotion » afin d'intégrer CRA35 dans Chronotime. Vous avez dit RPS (Risque PsychoSociaux) ?

**La CFTC demande à la direction de respecter le droit à la déconnexion, droit qui ne cesse d'être bafoué !**



## Revalorisation des coefficients

La CFTC a encore aidé récemment des salariés dont le coefficient était inférieur à leur qualification et à leur ancienneté.

Peu de salariés savent comment ça marche ! **Si vous rencontrez des problèmes à faire revaloriser votre coefficient (visible sur la fiche de paie), contactez vos élus de la CFTC.**

## La CFTC se déplace !

En avril nous étions à Grenoble, le 22 mai à Lille, le 23 mai et le 19 juin à Lyon, le 26 mai à Rennes, le 5 juin à Nantes ainsi que sur différents sites Parisiens.

**Le dialogue est crucial ! Gardons le contact :**  
<http://cftc-inetum.fr>

## Intercontrat : Attention au refus de mission

Actuellement le refus de mission est un motif de licenciement très souvent utilisé ! Tous les moyens sont bons pour Inetum, y compris la mission « suspecte ».

**Sur le principe ne refusez aucune mission.**

Vérifiez la clause de mobilité de votre contrat de travail, ou avenants à ce dernier. Et surtout, ne pas confondre mobilité et déplacement. Rappel :

- « Article 11.6 : Mobilité géographique »

<https://www.syntec.fr/convention-collective/obligations-militaires/#article-11-6>

- Jurisprudence à la Cour de cassation :

<https://www.lexbase.fr/revues-juridiques/3209788-jurisprudence-la-clause-de-mobilite-de-la-convention-syntec-declaree-hors-la-loi-par-la-cour-de-cas>

Contactez-nous sur notre site : <http://cftc-inetum.fr>



# La CFTC vous informe !

Juillet 2023

## La CFTC, active dans les paritaires d'Inetum !

### Calendrier des Paritaires à venir et Sujets des négociations

1 - Avenant accord IRP 08 03 2023  
Commission environnement (UES)  
(Signé par CFTC, Solidaires, CFDT)

2 juin

16 juin

21 juin

12 juillet

13 septembre

18 octobre

15 novembre

13 décembre.

4 - Protocole d'Accord  
Préélectoral (PAP)  
(En cours de négo)

5 - Accord  
Participation

6 - Accord  
handicap

7 - Accord  
sénior

3 - Accord exercice  
droit syndical  
(Signé par l'Intersyndicale)



8 - Accord Prime de  
partage de la valeur (\*)  
(A proposer)

(\*) : **Prime de partage de la valeur :**

- Cette prime remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dite également « prime Macron ».
- La prime de partage de la valeur ne peut, en aucun cas, se substituer à la rémunération du salarié, ni à des augmentations de rémunération ou des primes prévues par un accord salarial, par le contrat de travail ou par les usages en vigueur dans l'entreprise, l'établissement ou le service.

## PREVOYANCE !

Certains(es) salarié(es) en longue maladie, mi-temps thérapeutiques et invalidité n'ont pas été payés par la prévoyance sur le premier trimestre 2023. **Contactez vos élus CFTC qui feront un point avec le DRH pour débloquent la situation.**

Un décret d'avril 2022 applicable à partir de décembre 2022 (décret 2022-347) est venu modifier le barème de calcul pour certains d'entre eux. « Ce nouveau barème basé sur le PASS (plafond annuel de la sécurité sociale) réduit la rente. La situation du salarié dépendant du taux d'activité, la règle est de ne pas recevoir plus de ressources que lorsqu'on était en activité (ressources = rente sécurité sociale + rente prévoyance). »

Avant, il y avait une pension pour tous les niveaux de revenus, depuis ce décret : NON, les revenus > PASS sont impactés. A noter que si la rente sécurité sociale est à 0, la prévoyance n'intervient pas (règle applicable par tous les assureurs).

**Si vous vous trouvez dans cette situation, revenez vers la CFTC pour vous aider à trouver la cause !**



# La CFTC vous informe !

**Juillet 2023**

## **DUERP : Risques PsychoSociaux**

Depuis plusieurs années, les syndicats réclament une reconsidération des RPS (Risques PsychoSociaux) dans le (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) d'Inetum. La loi oblige l'employeur à inclure les RPS dans le DUERP et le mettre à disposition de tous les salariés. *L'affichage du DUERP est obligatoire dans toutes les entreprises. L'avis doit être affiché à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail<sup>1</sup>. Dans les entreprises ou établissements dotés d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur. L'affichage doit prévoir les modalités d'accès et de consultation de l'inventaire des risques.* Pourtant combien de salariés connaissent-ils le DUERP ? La direction refuse de le mettre sur l'intranet d'Inetum alors que le Flex Office et le Télétravail sont en pleine expansion sur les différents sites d'Inetum et entraînent de facto des RPS !

Article R4121-4 : Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

**1° Des travailleurs ;**

2° Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu ;

3° Des délégués du personnel ;

4° Du médecin du travail ;

5° Des agents de l'inspection du travail ;

6° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;

e7° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;

8° Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-17 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-18 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.

**La CFTC vous invite à demander la consultation de ce document auprès de vos RRH, et si besoin questionnez vos élus CFTC.**

## **DEMENAGEMENT EN AURA (Suite)**

Lors de CSE Central du 15 juin 2023, la direction nous a envoyé préalablement un document contenant le texte suivant :

**« Projet de déménagement LYON »**

*Le projet immobilier de LYON, présenté au CSEC en date du 15 février 2023 avec consultation le 14 avril 2023, prévoyait un déménagement / emménagement en juin et juillet 2023.*

*A ce stade, le projet est reporté. Nous allons en informer les salariés concernés. « Nous reviendrons vers le CSEC dès que nous aurons une visibilité sur le projet. »*

**La CFTC vous tiendra informés de l'évolution de la situation.**



## **Et sur les autres sites ?**

Actuellement les réductions de surfaces liées au Flex Office frappent partout que ce soit à Nantes, à Lille (ils ferment un bâtiment), à Bordeaux, à Toulouse, en IDF, chez Software, ...

Pour Inetum ce sont des économies futures, **pour la CFTC ce sont des RPS potentiels !**

## La CFTC recherche ses futurs candidats pour les élections d'octobre / novembre 2023

*Fondée en 1919, la CFTC est très attachée à la justice sociale et privilégie un syndicalisme de dialogue et de négociation. Votre adhésion manifeste votre soutien au mouvement et vous permet d'y prendre part activement.*

Nom (\*) :  
Prénom (\*) :  
Adresse Personnelle :  
Tél. mobile (\*) :  
e-mail personnel (\*) :

- (\*) : Champs obligatoires

TAM

Cadre

Entreprise / Etablissement de rattachement :

*Nous rejoindre est plus que jamais un acte responsable. Aidez-nous à dessiner les contours des futurs CSE Inetum par votre implication dès aujourd'hui. N'hésitez plus, nous avons besoin de vous, vous aurez besoin de nous :*

J'adhère à la CFTC

/ Je suis sympathisant CFTC (\*\*)

- (\*\*): Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour être sur une liste CFTC.

Date de dépôt de votre demande :

*Merci d'adresser votre « Candidature d'adhésion/sympathisant » à votre Délégué Syndical pour finaliser votre candidature :*

### Les Délégués syndicaux CFTC

Local CFTC St Ouen ☎ **01 41 06 55 13**

DSC-Responsable groupe	Michel LE GOUVELLO	(06 02 19 01 32)	<a href="mailto:michel.legouvello@gmail.com">michel.legouvello@gmail.com</a>
DS Ile de France	Naima BELDJELTI	(01 55 24 24 93)	<a href="mailto:naima.beldjelti@inetum.com">naima.beldjelti@inetum.com</a>
DS Ile de France	Didier JEANNOT	(06 20 32 49 52)	<a href="mailto:didier.jeannot274@orange.fr">didier.jeannot274@orange.fr</a>
DS Ile de France	Edward PUJAR	(06 51 00 55 69)	<a href="mailto:epujar@club-internet.fr">epujar@club-internet.fr</a>
DSC Adjoint / DS Rhône-Alpes	Pascale DEKESS	(06 04 50 86 19)	<a href="mailto:dekesp@yahoo.com">dekesp@yahoo.com</a>
DS Rhône-Alpes	Christophe CAILLE	(06 80 10 21 10)	<a href="mailto:christophe.caille@inetum.com">christophe.caille@inetum.com</a>
DS Nord	Denis FRANCOIS	(06 61 79 59 16)	<a href="mailto:denis.francois@inetum.com">denis.francois@inetum.com</a>
RSS Méditerranée	Caroline SABATIER	(06 15 33 73 23)	<a href="mailto:caroline.sabatier@inetum.com">caroline.sabatier@inetum.com</a>
DS Grand Ouest	Nicolas GUILLON	(06 62 08 80 41)	<a href="mailto:nicolas.guillon@inetum.com">nicolas.guillon@inetum.com</a>
DS Software	Adrian JACKSON	(05 59 69 96 96)	<a href="mailto:adrian.jackson@laposte.net">adrian.jackson@laposte.net</a>





# La CFTC chez Inetum ? Une équipe active !



## Commission Paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)  
Naima BELDJELTI (IDF)  
Didier JEANNOT (IDF)  
Edward PUJAR (IDF)  
Caroline SABATIER (Méditerranée)  
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes / DSC Adjoint)  
Christophe CAILLE (Rhône-Alpes)  
Denis FRANCOIS (Nord)  
Emmanuel FORGEOIS (Nord)  
Gerard LEPINE (Nord)  
Muriel GRAND-BALMELLI (Grand Ouest)  
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)  
Adrian JACKSON (Inetum Software)

## Commission Formation

Sabiha MICALLEFF  
Michel le GOUVELLO

## Commission ARTT

Denis FRANCOIS  
Michel le GOUVELLO (RS)

## Commission Logement

Pascale DEKESS  
Syldia ARGENTIN  
Naima BELDJELTI  
Michel le GOUVELLO

## Commission Mutuelle Prévoyance

Syldia ARGENTIN (RS)

## Comité Paritaire Pilotage Handicap

Maxime RINNA  
Caroline SABATIER

## Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF  
Pascale DEKESS

## Commission Centrale SSCT

Pascale DEKESS  
Michel le GOUVELLO (RS)

## Commission Participation

Michel le GOUVELLO (RS)

## Commission Astreintes

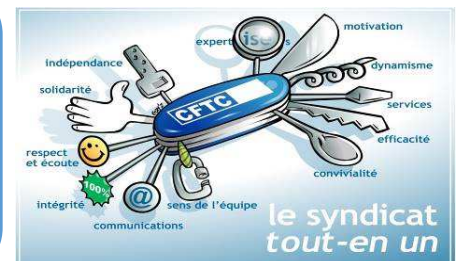
Michel le GOUVELLO (RS)

## VOUS bientôt !



## La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent

- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Inetum (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord et Software) et hors UES chez Inetum Business Solution France.
- Présente dans toutes les instances du personnel : CSE/CSSCT, CSEC/CCSSCT, Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



## Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- \* En vous adressant à vos représentants CFTC
  - \* En nous retournant ce bulletin d'adhésion
- Nous trouverons toujours une solution !**

## POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

*A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.*

**Venez rejoindre l'équipe CFTC d'Inetum !!!**

**FORMULAIRE à compléter et envoyer à :**

**Section CFTC Inetum, Bureau E-006, RdC - 7 Rue Touzet Gaillard, 93400 St Ouen - ☎ 01 41 06 55 13**

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :

# Primes de Vacances

Pour la majorité des salariés (plus de 80 %), la prime de vacances est fixée contractuellement à la moitié du salaire de base, elle est versée en juin. En cas d'arrivée ou de départ en cours de semestre, elle est calculée au prorata du temps de présence.

Pour les salariés dont le montant de la prime de vacances n'est pas fixé dans le contrat de travail, le calcul se fait selon les dispositions de l'article 7.3 de la CCN Syntec, à savoir « 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés » répartis « de façon égalitaire entre les salariés » sans proratisation par rapport au temps de présence.

En juin 2023, le montant brut sera le suivant au sein de l'UES Inetum :

Inetum : 426,76 euros

Inetum Business Solutions France : 473,17 euros

Inetum Software France : 431,22 euros

Vérifiez votre contrat de travail et avenants ! Vous pouvez nous contacter via notre site : <http://cftc-inetum.fr>

Ci-dessous le courrier envoyé par la CFTC à la direction.



**Monsieur Bruno DA SOLA**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
**Madame Anne DUMONT**  
**Directeur Juridique et Social**  
5-7 Rue Touzet Gaillard,  
93400 Saint-ouen

Saint-Ouen, le 06 juin 2023

**OBJET : Versement de la prime de vacances pour tous les salariés d'Inetum.**

Madame, Monsieur,

**La CFTC est moteur sur le sujet du versement de la prime de vacances depuis très longtemps** via des demandes écrites ou orales lors des NAO, à travers les bulletins mensuels, par nos élus du CSE Nord et du CSE Central, ... A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse positive de la part de la direction.

À l'issue de la séance de négociation qui s'est tenue le 31 mars 2023, la Fédération Syntec a signé avec la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, un avenant dit de « modernisation de la convention collective ». La convention collective Syntec a ainsi évolué à « **Article 7.3 : Prime de vacances.** » :

« *En revanche, ne peuvent se substituer au paiement de la prime de vacances :*

- *un treizième (13e) mois ;*
- *l'indemnité de précarité des enquêteurs vacataires prévue par l'article 53 de l'accord de branche du 16 décembre 1991 (annexe 4) ;*
- *une prime d'objectifs prévue par le contrat de travail. »*

Cette disposition est applicable au 1er mai 2023 et confirme la légitimité de nos demandes.

En conséquence la CFTC demande :

- *Le versement de la prime de vacances, due aux salariés, indépendamment du 13ème mois.*
- *La rétroactivité du versement de la prime de vacances non effectué durant ces 3 dernières années, comme l'autorise la loi.*

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations syndicales.